



## ÂGE DES JEUNES DANS LE SCOUTISME

Propriétaire : Association des scouts du Canada (ASC)

NUMÉRO

EN VIGUEUR

**Octobre 2016**

ANNULÉ

B5-PO-CR-2011

### 1. OBJECTIF

Les regroupements par tranches d'âge ont été constitués dans le but d'offrir un programme attrayant aux membres jeunes et de leur permettre d'atteindre les objectifs éducatifs du scoutisme en tenant compte des divers stades de leur développement (voir <http://scoutsducanada.ca/scouts/les-branches> pour le détail des programmes adaptés à chaque groupe).

### 2. APPLICATION

Cette politique encadre tous les membres adultes qui sont responsables de la mise en œuvre du programme des jeunes au sein de l'ASC.

L'ASC reconnaît six groupes d'âge et neuf branches pour les jeunes de 7 à 25 ans.

ÂGE	BRANCHES
7-8 ans	Castors – Hirondelles
9-11 ans	Louveteaux – Exploratrices
11-14 ans	Éclaireurs – Intrépides
11-17 ans	Aventuriers
14-17 ans	Pionniers
17-25 ans	Routiers

#### **Admission pour les enfants de moins de 7 ans :**

Tout enfant admis entre le 1er janvier et le 31 août doit avoir au moins sept ans. Il est possible d'admettre des enfants de six ans, dans l'une des branches du groupe d'âge 7-8 ans, entre le 1er septembre et le 31 décembre d'une même année, pourvu que ces enfants atteignent l'âge de sept ans au plus tard le 31 décembre.

### 3. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

Sont responsables de l'application de cette politique les responsables d'unités, les chefs de groupes et le commissaire de district.

### 4. EN CAS DE NON-RESPECT

Tous les membres adultes de l'ASC sont régis par cette politique et ne peuvent agir contrairement à celle-ci. À défaut de le faire, ils feront face à des mesures disciplinaires.

## PROCÉDURES - ÂGE CHARNIÈRE ET MONTÉE

---

L'Association des scouts du Canada reconnaît trois âges charnières: 11 ans, 14 ans et 17 ans.

- À 11 ans, un jeune peut être Louveteau / Exploratrice, mais il peut aussi être membre d'une unité Éclaireurs / Intrépides ou Aventuriers;
- À 14 ans, il peut être Éclaireur / Intrépide, Aventurier ou Pionnier;
- À 17 ans, il peut être Aventurier, Pionnier ou Routier.

Ces âges charnières visent à respecter la maturité et la progression personnelle du jeune ainsi qu'à favoriser sa montée à la branche supérieure. En effet, selon ses capacités et son expérience au sein du Mouvement, un jeune peut manifester du désintéressement parce que les responsabilités qu'on lui confie, le cadre symbolique de la branche et les activités choisies par l'unité ne lui conviennent plus ou ne présentent plus un attrait suffisant.

La montée d'un jeune peut donc se faire à n'importe quel moment dans l'année. L'équipe d'animation du jeune, en collaboration avec l'équipe de la branche supérieure, devra alors s'interroger, à savoir :

- Est-ce qu'il a les capacités nécessaires pour participer aux activités ?
- Est-ce qu'il y aura d'autres jeunes de son âge ?
- S'intègre-t-il facilement et rapidement ?
- Est-ce qu'il a le désir et l'intérêt de progresser à un autre niveau (âge charnière) ?
- En quoi le fait de le maintenir dans la branche plus jeune va-t-il contribuer à son développement ?

**Il faut retenir que plus le jeune est « âgé », plus il doit participer à cette prise de décision.**

Le plus important est de s'adapter au développement du jeune afin de lui offrir des activités et des projets stimulants et non pas de lui faire compléter à tout prix la progression prévue dans la pédagogie de la branche.